

ARRÊTÉ DU MAIRE

G23/132

OBJET

Modifications des horaires
Jardin des expositions
Court métrage Mellitus
Vendredi 18 Août 2023

Le Maire de la Ville de Montargis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2213-4,

Vu l'arrêté du maire G22/081 réglementant l'accès au public des parcs et jardins de la ville,

Considérant qu'en raison de la réalisation par ONNA FILMS du court métrage « Mellitus » le Vendredi 18 Août 2023, dans le jardin des expositions du Pâtis, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture du jardin,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison du tournage du court métrage « Mellitus », le jardin des expositions sera fermé au public :

- Le vendredi 18 Août 2023 de 14h00 à 21h00

ARTICLE 2 : Le jardin sera ouvert à l'équipe de tournage :

- Le vendredi 18 Août 2023, de 14h00 à minuit
- Le samedi 19 Août 2023, de minuit à 2h00 du matin

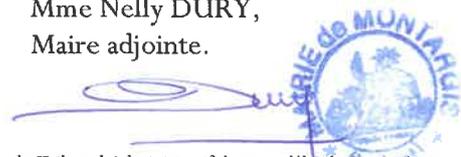
ARTICLE 3 : Il est fait obligation aux organisateurs de respecter l'arrêté N° G 22/081 réglementant les parcs et jardins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. OSI, Régisseur général,
 - M. OURABAH Samuel,
 - Mme GAUTHIER Vanessa,
 - M. CHARLES Thibault, Responsable du service Ressources Humaines
 - M. DUCHEMIN Boris, Responsable du service des Sports
 - M. le Directeur de la Police Municipale,
 - M. le Commandant de Police Nationale de Montargis,
 - M. le Responsable des services techniques,
 - M. le Responsable du service Cadre de Vie,
 - Mme La Directrice Générale des Services de la Ville,
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, ainsi qu'à Monsieur le Sous-préfet de Montargis.

A Montargis, le 2 août 2023

Pour le Maire,
Mme Nelly DURY,
Maire adjointe.



Publié le :

Notifié le :

Certifié exécutoire le

Sous l'identification : 045-214502080- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>